

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

***Nyna D +***

**AMM N°9500236**

**MELANGE DE CEREALES BROYEES A 0.005% DE DIFENACOUM  
ET 0.005 % DE DENATONIUM BENZOATE**

### 1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

#### 1.1 Identification du produit

Nom commercial : ***Nyna D+***

#### 1.2 Usage :

Difénacoum : **Appât rodenticide anticoagulant à 0,005% de difénacoum**

#### 1.3 Identification du fournisseur

Société : **TRIPLAN SA**  
**La Poste Française BP 258**  
**AD 500 Andorre La Vieille**  
**Principauté d'Andorre**  
**Tél : (376) 741 454 – Fax (376) 741 450**  
**Email : triplan.sa@andorra.ad**

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone : 01 40 05 48 48

Autre numéro : 01 45 42 59 59 Orifla (permet d'avoir accès au numéro du centre anti-poison le plus proche)

Site Internet : [www.centres-antipoison.net](http://www.centres-antipoison.net)

### 2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux	N°CAS	%(p/p)	Symbole	Phrases R
Substance active				
Difénacoum	056073-07-5	0.005	T+	R26/27/28 (CEE)
Autres composants (céréales, colorant, dénatonium benzoate...)				

Appât anti-rongeur prêt à l'emploi : Pâte fraîche de couleur rouge

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

**R22** : Nocif en cas d'ingestion

**R52-53** : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

En raison des propriétés antivitaminiques K de la matière active, l'ingestion peut déclencher des troubles de la coagulation sanguine, se traduisant par l'apparition d'un syndrome hémorragique.

#### **4. PREMIERS SECOURS**

**S44** : En cas de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

#### **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

En cas d'incendie, utiliser des extincteurs à poudre ou à neige carbonique. Eviter, si possible, l'utilisation d'eau pulvérisée afin de ne pas polluer les égouts et la nappe phréatique.

#### **6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

Recueillir l'appât avec des moyens mécaniques (pelle, balai par exemple) en respectant les consignes d'utilisation.

#### **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

**S1/2**            Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

**S13**            Conserver à l'écart des aliments

**S20/21**        Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation

**S35**            Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage

**S44**            En cas d'accident ou de malaise, consulter un médecin, (si possible lui montrer l'étiquette)

**S49**            Conserver uniquement dans le récipient d'origine  
Ne pas réutiliser les emballages vides

#### **8. PROCEDURE DE CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

Utiliser des gants dans le cas d'utilisation fréquente et prolongée à mains nues, ce qui est formellement déconseillé ; il faut se soumettre à un contrôle du temps de coagulation.

#### **9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Sans objet, c'est un appât prêt à l'emploi.

#### **10. STABILITE DU PRODUIT ET REACTIVITE**

Sans objet, c'est un appât prêt à l'emploi.

#### **11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Seul élément toxique : le difénacoum par activité anti-vitaminique K. Pas d'autres effets toxiques.

DL 50 pour le rat en gramme d'appâts : 36 g d'appât/kg de rat

souris : 16 g d'appât/kg de souris.

#### **12. INFORMATIONS ECO-TOXICOLOGIQUES**

**Matière active Difénacoum** : Grande sensibilité à la photolyse en milieu aqueux: demi-vie 0,3 h à pH 7,3. Moins grande sensibilité à l'hydrolyse : demi-vie 67 jours à pH 7. Dégradation très rapide par les agents de potabilisation de l'eau (chlore, ozone, bioxyde de chlore). Sur le sol en aérobiose, dégradation rapide : demi-vie quelques jours.

Fixation sur terre argileuse.

**Appât** : Toxicité poissons et daphnies

CL50à 96h Dose sans effet à 96 h

Perche soleil 3,0 mg/1 1,30 mg/1

Truite arc-en-ciel 1,4 mg/1 < 0,46 mg/1

Daphnie 2,0 mg/1 (48 h) 1,2 mg/1 (48 h)

#### **13. INFORMATIONS SUR LES POSSIBILITES D'ELIMINATION DES DECHETS**

Ne pas rejeter à l'égout. Brûler ou enterrer les appâts non consommés.

## **14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Préparation non concernée en raison de la concentration en matière active de 0,005 %.

## **15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

L'homologation n° 9500236 et la notification de classement toxicologique du 15 mars 1997, fixent la mention Xn, la mention dangereux pour les organismes aquatiques et la phrase de risque R22 : Nocif en cas d'ingestion.

- S1/2**            Conserver sous clé et hors de portée des enfants.  
**S13**            Conserver à l'écart des aliments  
**S20/21**        Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation  
**S35**            Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage  
**S44**            En cas d'accident ou de malaise, consulter un médecin, (si possible lui montrer l'étiquette)  
**S49**            Conserver uniquement dans le récipient d'origine  
                    Ne pas réutiliser les emballages vides

## **16. AUTRES INFORMATIONS**

Phrases de risques substance active

R26 Très toxique par inhalation  
R27 Très toxique par contact avec la peau  
R28 Très toxique en cas d'ingestion

Phrases de risques appât

R22 : Nocif en cas d'ingestion  
R52-53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

### Symptômes d'intoxication :

Saignements de nez, des gencives, crachements de sang, apparitions d'hématomes multiples ou étendus, apparition brusque d'une douleur viscérale inhabituelle. Présence de sang dans les urines, augmentation du temps de Quick.

### Antidote :

Vitamine K1 (phytoménadione)

L'efficacité du traitement doit être suivie par la mesure du temps de Quick et il ne doit être arrêté que lorsque cette dernière valeur est revenue à la normale et y demeure.

### Usages :

\*Emploi autorisé dans les jardins\*

- 21011040 - Lutte contre les rongeurs\* Loir  
21011050 - Lutte contre les rongeurs\* Lérot  
21011070 - Lutte contre les rongeurs\* Rat  
21011090 - Lutte contre les rongeurs\* Souris

Les renseignements portés dans la présente fiche ont été établis en accord avec la directive 2001/58/CE qui remplace toutes les éditions précédentes. Les renseignements fournis ont été basés sur l'état actuel de nos connaissances, relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.